

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche .

UNIVERSITE PARIS 5 UNIVERSITE PARIS DESCARTES

## HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1988 modifié relatif à l'habilitation à diriger des recherches, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 1989 modifié fixant la liste des établissements d'enseignement supérieur autorisés à délivrer, seuls, l'habilitation à diriger des recherches ;

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a présenté ses travaux, le 2 octobre 2014, devant un jury présidé par FREDERIC CHARBONNIER, PROFESSEUR DES UNIVERSITES et composé de DENIS COMBES, PROFESSEUR DES UNIVERSITES, KENNA PEUSNER, PROFESSEUR DES UNIVERSITES, HANS STRAKA, PROFESSEUR DES UNIVERSITES, NICOLAS VIBERT, DIRECTEUR DE RECHERCHE ;

Vu la délibération du jury ;

Le diplôme d' **HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES** en NEUROSCIENCES

est délivré à **M. MATHIEU BERANECK** né le 23 mars 1977 à CLAMART (092)

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Paris, le 5 décembre 2014

Le titulaire



Le Président



Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités



N° PARV 1998112

Frédéric DARDEL

François WEIL

/2014201400003